



Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.221.767 euros
Siège social : 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS
RCS PARIS 492 002 225

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2015

SOMMAIRE

1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	3
1.1	Responsable du rapport financier semestriel.....	3
1.2	Attestation de la personne responsable.....	3
2.	Rapport d'activité au 30 juin 2015	4
2.1	Faits marquants du 1er semestre 2015.....	4
2.2	Activité et résultats de la société	4
2.3	Evolution et perspectives	6
2.4	Evènements survenus depuis la clôture du semestre.....	6
2.5	Facteurs de risques et transactions entre parties liées	7
3.	Comptes semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois clos le 30 juin 2015	8
3.1	Etat de situation financière.....	8
3.2	Compte de résultat.....	9
3.3	Etat du résultat global	9
3.4	Variation des capitaux propres	10
3.5	Tableau des flux de trésorerie.....	11
3.6	Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR).....	11
3.7	Notes aux Etats financiers semestriels.....	12

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Paris, le 4 décembre 2015

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2015

2.1 Faits marquants du 1er semestre 2015

Février 2015 :

- Obtention d'une avance remboursable : la Société a signé avec BPI un contrat d'avance remboursable pour un montant total de 260 K€ en date du 4 février 2015. Elle concerne la « caractérisation in vitro, in vivo et pharmacocinétique d'un candidat médicament ».

Avril 2015 :

- Rééchelonnement des remboursements BPI France : le 30 avril 2015, BPI France a accordé à la Société un rééchelonnement des remboursements du prêt participatif, du prêt de préfinancement du Crédit Impôt Recherche et de l'avance remboursable Quinolita.

Mai 2015:

- Changement de forme juridique : Biophytis a été transformée en Société Anonyme en date du 22 mai 2015.
- Division par cinq de la valeur nominale des actions, la ramenant de 1,00 € à 0,20 € le 22 mai 2015. Le montant du capital social reste inchangé.
- Emission et attribution gratuite de 195 000 BSPCE au profit du management, décidée lors de l'assemblée générale du 22 mai 2015. Le prix d'exercice est fixé à 2,06 €.
- Emission d'obligations convertibles BIOPHYTIS_{2015C} au profit du management pour un montant total de 250 000 €, décidée lors de l'assemblée générale du 27 mai 2015.
- Recrutement d'un directeur médical.

Juin 2015:

- Emission d'obligations convertibles BIOPHYTIS_{2015D} pour un montant total de 1 475 000 €, décidée lors du conseil d'administration du 17 juin 2015.

2.2 Activité et résultats de la société

2.2.1 Activité

Biophytis est une Société de biotechnologie créée en 2006 qui développe de nouvelles classes de médicaments contre les maladies dégénératives du vieillissement dont le besoin médical n'est pas satisfait actuellement. Les deux programmes les plus avancés visent la sarcopénie (dystrophie musculaire liée à l'âge) et la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Au cours du premier semestre 2015, l'ensemble de la Société a été mobilisé sur la préparation de l'introduction de la Société sur le marché régulé Alternext, et la réussite de l'augmentation de capital concomitante. L'objet de cette opération étant de réunir les fonds propres pour le financement des études clinique de Phase 2b prévues pour sur le prochain cycle de développement.

Recherche et Développement

Les protocoles et designs cliniques des études Phase 2b ont été précisés. A cette fin l'équipe a été renforcée avec le recrutement de Philippe GUILLET. Docteur en médecine (UPMC – Paris VI), gériatre, Philippe GUILLET a exercé pendant plus de 10 ans en milieu hospitalier avant de rejoindre l'industrie pharmaceutique en 1985. Il y occupe divers postes au sein de la recherche clinique de Synthélabo, Rhône Poulenc Rorer, Sanofi-Pasteur, Pierre Fabre, et Exonhit. Il a contribué au développement clinique et à l'homologation notamment du Stilnox dans le sommeil, et du Rilutek dans la Sclérose Latérale Amyotrophique. Avant de rejoindre Biophytis, il dirigeait l'unité thérapeutique «stratégies du vieillissement» de Sanofi-Aventis.

Propriété Industrielle

La Société a déposé deux demandes de brevets concernant la technologie MACULIA :

- Demande FR 1553857, en date du 30 avril 2015, ayant pour objet une composition pour la protection des cellules de l'épithélium pigmentaire rétinien ;
- Demande FR 1554761, en date du 27 mai 2015, ayant pour objet l'utilisation d'une famille chimique de composés pour le traitement de maladies oculaires.

2.2.2 Gouvernance

La Société a renforcé son Conseil d'Administration avec l'arrivée de deux administrateurs spécialistes des sociétés cotées.

Nadine COULM

Diplômée de HEC, Nadine COULM (52 ans) a commencé sa carrière à la Banque Paribas. En 1988, elle est entrée dans le groupe Danone, où elle a été successivement responsable de la salle des marchés, trésorier international, directrice du contrôle de gestion achats, directeur financier de division et, à partir de 2002, directrice des relations investisseurs. En 2006, elle est nommée directrice de la communication financière du groupe Casino. En janvier 2013, elle rejoint le groupe Fnac en tant que directrice relations investisseurs et financement afin de piloter l'introduction en Bourse. Elle est par ailleurs membre du réseau Femmes Business Angels depuis septembre 2012 et a été nommée administratrice en juin 2014.

Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH

Diplômée de HEC, Marie-Claire Janailhac-Fritsch débute sa carrière dans l'industrie pharmaceutique au Laboratoire EURORGA. Elle rejoint en 1980 le service marketing de SMITH KLINE : elle y est notamment en charge de Tagamet, alors 1er médicament en vente en valeur dans le monde. En 1987, elle crée IRIS, Institut de Recherche et d'Innovation Scientifiques, spécialisée dans les études de sécurité et d'efficacité au service des centres de recherche des sociétés cosmétiques. En 1992, elle crée LANATECH, laboratoire Nature et Technique spécialisée dans la conception et la commercialisation d'ingrédients actifs pour les produits cosmétiques. Elle cède ces deux sociétés en 2013 à ATRIUM BIOTECHNOLOGIES. Elle est Présidente des Amis du Théâtre du Châtelet, en charge du fund raising en France et à l'étranger. Depuis 2011, elle est administrateur indépendant de la société GUERBET et depuis septembre 2013 Présidente du conseil d'administration du groupe GUERBET, coté sur le marché NYSE Euronext Paris compartiment B.

2.2.3 Charges opérationnelles

Le résultat opérationnel de la Société s'établit à – 870 K€ au 30 juin 2015 contre – 312 K€ au 30 juin 2014.

Les dépenses de Recherche et Développement sont en léger recul par rapport au 1^{er} semestre 2014. Cette évolution s'explique essentiellement par un recours plus important à l'accès de plateforme de chimie, biologie cellulaire et moléculaire, pharmacologie et animalerie en 2014 qu'en 2015 et à des coûts pour la protection de la propriété intellectuelle.

Les frais généraux et administratifs sont en hausse de 408 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2014, s'expliquant essentiellement par des honoraires engagés dans le cadre de l'introduction en bourse pour un montant de 315 K€.

Le résultat financier s'établit à - 126 K€ sur le 1^{er} semestre 2015 et est essentiellement lié aux intérêts sur les obligations BIOPHYTIS_{2015C} et BIOPHYTIS_{2015D} émises au cours du 1^{er} semestre 2015.

2.2.4 Trésorerie et placements liquides

La trésorerie et les placements liquides de la Société s'élèvent à 1 603 K€ au 30 juin 2015 contre 81 K€ au 30 juin 2014. La forte amélioration de la trésorerie s'explique essentiellement par les souscriptions aux obligations BIOPHYTIS_{2015C} et BIOPHYTIS_{2015D} reçues sur le 1^{er} semestre 2015 pour un total de 1 725 K€.

2.3 Evolution et perspectives

La Société mène des programmes précliniques (BIO103 et BIO203) et cliniques (BIO101 et BIO201) ayant comme objectif principal le développement et la commercialisation sous forme de licences de solutions thérapeutiques pour le traitement de la sarcopénie et de la DMLA. Le modèle économique de Biophytis est de porter ses programmes de R&D jusqu'à la preuve d'activité clinique de la famille de composés, complétée par la description du mécanisme d'action, la preuve d'innocuité des molécules candidates, et leur caractérisation sur des indications secondaires.

Le développement d'un candidat-médicament est un processus long et onéreux se déroulant en plusieurs phases distinctes, chacune étant coûteuse. A la date, des comptes semestriels objets de ce document, le projet de la Société était de s'introduire sur le marché régulé Alternext et de réaliser une augmentation de capital concomitante, afin de réunir les fonds propres nécessaires à la poursuite du programme de R&D, et notamment à la conduite de deux études cliniques de Phase 2b.

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Juillet 2015 :

- Introduction en bourse : La Société s'introduit sur Alternext Paris. A cette occasion, elle émet 1 672 500 actions nouvelles à 6 euros, correspondant à une augmentation de capital de 10 millions d'euros, dont une partie par compensation de créances pour le rachat de propriété industrielle. L'ouverture des négociations intervient le 13 Juillet 2015.

- Emission de 270 414 BSA_{2015D}, au profit d'investisseurs, conformément au contrat d'obligations BIOPHYTIS_{2015D} et suite à la levée de la condition suspensive liée à l'introduction en bourse de la Société.
- Recrutement d'un Directeur des Opérations : Philippe Dupont a débuté sa carrière au sein du groupe pharmaceutique Lavipharm avant de rejoindre Opodex Industrie en tant que pharmacien, directeur des achats. Plus récemment, il a été pharmacien responsable - directeur des opérations chez Novagali Pharma (groupe Santen).

Août 2015 :

- Placement privé : la Société réalise un placement privé auprès d'un investisseur nord américain et lève 6 millions d'euros par l'émission de 666 700 actions nouvelles.
- Emission et attribution gratuite de 54 000 BSA au profit d'administrateurs, décidée lors du conseil d'administration du 4 août 2015. Le prix d'exercice est fixé à 8,40 €.

Septembre 2015 :

- La Société annonce le démarrage de la production des lots cliniques de BIO101 avec le groupe américain Pathéon, première étape des essais cliniques de phase 2b dans l'obésité sarcopénique.
- Emission et attribution gratuite de 424 200 BSPCE au profit du management et de salariés, décidée lors du conseil d'administration du 23 septembre 2015. Le prix d'exercice est fixé à 10,70 €.

Novembre 2015 :

- La Société annonce l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis, localisée à Cambridge, Massachusetts.

Décembre 2015 :

- Recrutement nomination de Pierre J. Dilda au poste de Directeur de la Recherche : Pierre J. Dilda dispose d'une expérience de la recherche pharmaceutique de plus de 20 années acquise dans l'industrie ainsi qu'en milieu académique. Depuis 2002, Pierre était responsable de laboratoire du Lowy Cancer Research Centre à l'Université de Nouvelle Galles du Sud (Sydney, Australie).

2.5 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.5.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont de même nature que ceux qui sont exposés au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de base de la Société enregistré le 18 juin 2015 et ne présentent pas d'évolution significative.

2.5.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de base de la Société enregistré le 18 juin 2015.

3. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOS LE 30 JUIN 2015

3.1 Etat de situation financière

BIOPHYTIS Etat de situation financière		30/06/2015	31/12/2014
Notes		€	€
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	4	16 947	19 586
Actifs financiers non courants		339	339
Total actifs non courants		17 286	19 925
Autres créances	5	265 560	357 570
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 604 433	9 362
Total actifs courants		1 869 993	366 931
Total Actif		1 887 279	386 856
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	7	753 927	753 927
Primes d'émission et d'apport		4 300 955	4 531 610
Réserve de conversion		2 738	(7 663)
Autres éléments du Résultat global		3 649	(3 639)
Réserves - part du groupe		(6 241 853)	(5 664 148)
Résultat - part du groupe		(994 959)	(708 939)
Capitaux propres, part du Groupe		(2 175 543)	(1 098 852)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(29 843)	(30 042)
Total des capitaux propres		(2 205 386)	(1 128 894)
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	10	19 745	24 890
Dettes financières non courantes	9	318 324	536 808
Passifs non courants		338 069	561 697
Passifs courants			
Dettes financières courantes	9	2 232 982	187 865
Provisions	11	7 122	3 700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12.1	1 188 602	377 643
Dettes fiscales et sociales	12.2	325 890	384 845
Passifs courants		3 754 596	954 053
Total Passif		1 887 279	386 856

3.2 Compte de résultat

BIOPHYTIS Compte de résultat		Notes	30/06/2015 6 mois €	30/06/2014 6 mois €
Chiffre d'affaires			-	-
Coûts des ventes			-	-
Marge brute			-	-
Frais de recherche et développement net				
Frais de recherche et développement	12.1		(400 304)	(430 942)
Subvention	12.1		127 015	309 616
Frais généraux et administratifs	12.2		(603 596)	(196 232)
Autres produits			7 286	5 847
Résultat opérationnel			(869 599)	(311 710)
Résultat financier	18		(125 750)	(14 721)
Résultat avant impôts			(995 350)	(326 431)
Résultat net (perte)			(995 350)	(326 431)
Part du Groupe			(994 959)	(326 020)
Intérêts ne conférant pas le contrôle			(391)	(411)
Résultat par action			31/12/2014	31/12/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			3 769 635	753 927
Résultat de base par action (€/action)	20		(0,26)	(0,43)
Résultat dilué par action (€/action)	20		(0,26)	(0,43)

3.3 Etat du résultat global

BIOPHYTIS - IFRS Etat du Résultat Global		30/06/2015 6 mois €	30/06/2014 6 mois €
Résultat de l'exercice (perte)		(995 350)	(326 431)
Ecart actuariels		7 288	(2 427)
Eléments non recyclables en résultat		7 288	(2 427)
Ecart de conversion		10 991	6 275
Eléments recyclables en résultat		10 991	6 275
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)		18 279	3 847
Résultat Global (perte)		(977 071)	(322 584)
Part du Groupe		(977 270)	(322 512)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		199	(72)

3.4 Variation des capitaux propres

BIOPHYTIS	Notes	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
			€	€	€	€	€	€	€	€
Au 31 décembre 2013		753 927	753 927	4 531 610	(5 662 385)	(7 892)	4 541	(380 199)	(29 127)	(409 325)
Résultat 06/2014 (perte)					(326 020)			(326 020)	(411)	(326 431)
Autres éléments du résultat global						5 936	(2 427)	3 508	339	3 847
Résultat global			-	-	(326 020)	5 936	(2 427)	(322 512)	(72)	(322 583)
Autres					(1 892)			(1 892)	(108)	(2 000)
Au 30 juin 2014		753 927	753 927	4 531 610	(5 990 297)	(1 956)	2 114	(704 603)	(29 306)	(733 909)
Au 31 décembre 2014		753 927	753 927	4 531 610	(6 373 087)	(7 663)	(3 639)	(1 098 852)	(30 042)	(1 128 894)
Résultat 06/2015 (perte)					(994 959)			(994 959)	(391)	(995 350)
Autres éléments du résultat global						10 401	7 288	17 689	590	18 279
Résultat global			-	-	(994 959)	10 401	7 288	(977 270)	199	(977 071)
Paievements en actions	8				131 233			131 233		131 233
Frais d'augmentation de capital	9			(230 655)				(230 655)		(230 655)
Au 30 juin 2015		3 769 635	753 927	4 300 955	(7 236 812)	2 738	3 649	(2 175 543)	(29 843)	(2 205 386)

3.5 Tableau des flux de trésorerie

BIOPHYTIS - IFRS Tableau des flux de trésorerie		30/06/2015 6 mois €	30/06/2014 6 mois €
Notes			
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net		(995 350)	(326 431)
(-) Elimination des amortissement des immobilisation corporelles	4	(1 541)	(4 879)
(-) Dotations provisions	10 et 11	(5 565)	(1 543)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	8	(131 233)	-
(-) Intérêts financiers bruts versés		(7 717)	(6 808)
(-) Intérêts financiers capitalisés		(109 288)	-
(-) Subvention virée au résultat	5 et 9.1	60 816	234 649
(+/-) Actualisation / désactualisation des avances	9.1	11 000	(7 859)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		(811 821)	(539 992)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)	20	(594 492)	(289 248)
Flux de trésorerie générés par l'exploitation		(217 330)	(250 745)
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	4	-	(1 296)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-	(1 296)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Frais relatifs à l'augmentation de capital	7	(6 132)	-
Encaissement d'avances remboursables	9.1	92 200	-
Encaissement de subventions	5	25 000	234 287
Emission d'emprunts	9.4	1 725 000	100 000
Intérêts financiers bruts versés		(7 717)	(6 862)
Remboursement d'avances remboursables	9.1	(3 700)	(3 700)
Remboursements d'emprunts		-	(15 000)
Variation des comptes courants	9	(3 260)	(11 715)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		1 821 391	297 011
Incidences des variations des cours de devises		12 088	2 865
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 616 150	47 836
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		(12 650)	32 884
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		1 603 499	80 720
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		1 616 150	47 836
		30/06/2015	30/06/2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie		1 604 433	81 328
Concours bancaires courants		(934)	(608)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		1 603 499	80 720

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont uniquement constitués de comptes bancaires.

3.6 Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2015	30/06/2014
Autres créances	(67 011)	(157 115)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(586 436)	(71 325)
Dettes fiscales et sociales	58 955	(60 808)
Total des variations	(594 492)	(289 248)

3.7 Notes aux Etats financiers semestriels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette annexe sont en euros.)

Note 1 : Information relative à la Société et à son activité

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés semestriels résumés IFRS au 30 juin 2015.

Les états financiers consolidés semestriels résumés de BIOPHYTIS ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 décembre 2015 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en septembre 2006, la société BIOPHYTIS (société par actions simplifiée) développe de nouveaux produits thérapeutiques (médicaments et nutraceutiques) à partir de phytonutriments impliqués dans les processus du vieillissement.

Les recherches de BIOPHYTIS se concentrent sur le développement de candidats médicaments pour le traitement de maladies métaboliques et du vieillissement.

Adresse du siège social : 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 492 002 225 RCS de PARIS

La Société BIOPHYTIS et sa filiale sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Évènements marquants du 1^{er} semestre 2015

Février 2015 :

- Obtention d'une avance remboursable : la Société a signé avec BPI un contrat d'avance remboursable pour un montant total de 260 K€ en date du 4 février 2015. Elle concerne la « caractérisation in vitro, in vivo et pharmacocinétique d'un candidat médicament ».

Avril 2015 :

- Rééchelonnement des remboursements BPI France : le 30 avril 2015, BPI France a accordé à la Société un rééchelonnement des remboursements du prêt participatif, du prêt de préfinancement du Crédit Impôt Recherche et de l'avance remboursable Quinoliala.

Mai 2015:

- Changement de forme juridique : Biophytis a été transformée en Société Anonyme en date du 22 mai 2015.
- Division par cinq de la valeur nominale des actions, la ramenant de 1,00 € à 0,20 € le 22 mai 2015. Le montant du capital social reste inchangé.
- Emission et attribution gratuite de 195 000 BSPCE au profit du management, décidée lors de l'assemblée générale du 22 mai 2015. Le prix d'exercice est fixé à 2,06 €.

- Emission d'obligations convertibles BIOPHYTIS_{2015C} au profit du management pour un montant total de 250 000 €, décidée lors de l'assemblée générale du 27 mai 2015.
- Recrutement d'un directeur médical.

Juin 2015:

- Emission d'obligations convertibles BIOPHYTIS_{2015D} pour un montant total de 1 475 000 €, décidée lors du conseil d'administration du 17 juin 2015.

1.3 Évènements postérieurs à la clôture

Juillet 2015 :

- Introduction en bourse : La Société s'introduit sur Alternext Paris. A cette occasion, elle émet 1 672 500 actions nouvelles à 6 euros, correspondant à une augmentation de capital de 10 millions d'euros, dont une partie par compensation de créances pour le rachat de propriété industrielle. L'ouverture des négociations intervient le 13 Juillet 2015.
- Emission de 270 414 BSA_{2015D}, au profit d'investisseurs, conformément au contrat d'obligations BIOPHYTIS_{2015D} et suite à la levée de la condition suspensive liée à l'introduction en bourse de la Société.
- Recrutement d'un Directeur des Opérations : Philippe Dupont a débuté sa carrière au sein du groupe pharmaceutique Lavipharm avant de rejoindre Opodex Industrie en tant que pharmacien, directeur des achats. Plus récemment, il a été pharmacien responsable - directeur des opérations chez Novagali Pharma (groupe Santen).

Août 2015 :

- Placement privé : la Société réalise un placement privé auprès d'un investisseur nord américain et lève 6 millions d'euros par l'émission de 666 700 actions nouvelles.
- Emission et attribution gratuite de 54 000 BSA au profit d'administrateurs, décidée lors du conseil d'administration du 4 août 2015. Le prix d'exercice est fixé à 8,40 €.

Septembre 2015 :

- La Société annonce le démarrage de la production des lots cliniques de BIO101 avec le groupe américain Pathéon, première étape des essais cliniques de phase 2b dans l'obésité sarcopénique.
- Emission et attribution gratuite de 424 200 BSPCE au profit du management et de salariés, décidée lors du conseil d'administration du 23 septembre 2015. Le prix d'exercice est fixé à 10,70 €.

Novembre 2015 :

- La Société annonce l'ouverture d'une filiale aux Etats-Unis, localisée à Cambridge, Massachusetts.

Décembre 2015 :

- Recrutement nomination de Pierre J. Dilda au poste de Directeur de la Recherche : Pierre J. Dilda dispose d'une expérience de la recherche pharmaceutique de plus de 20 années acquise dans l'industrie ainsi qu'en milieu académique. Depuis 2002, Pierre était responsable

de laboratoire du Lowy Cancer Research Centre à l'Université de Nouvelle Galles du Sud (Sydney, Australie).

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en euros sauf indication contraire.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La société BIOPHYTIS a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Conformément aux dispositions du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés semestriels résumés au 30 juin 2015 de BIOPHYTIS ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés. Ces notes doivent donc être complétées par la lecture des comptes consolidés de BIOPHYTIS publiés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour la société au 1er janvier 2015 :

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015

La Société a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2015 :

- IFRIC 21 – Taxes

- Amélioration des IFRS (cycle 2011 -2013)

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de la Société.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes semestriels 2015

- Amendement IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Amélioration des IFRS (cycle 2010 -2012)

La Société est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes. Elle n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

2.2 Changement de méthode comptable

A l'exception des nouveaux textes identifiés ci-dessus, BIOPHYTIS n'a pas procédé à des changements de méthodes comptables au cours du 1^{er} semestre 2015.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels consolidés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2014 ont été appliqués :

- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs (cf Note 16)

Par ailleurs, la direction de la Société a été amenée à utiliser de nouvelles estimations, jugements, hypothèses concernant :

- Attribution de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises aux salariés et dirigeants.
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 8.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en euros)	Logiciels	Marques	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	11 310	100 000	111 310
Acquisition			-
Cession			-
Transfert			-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	11 310	100 000	111 310
Acquisition			-
Cession			-
Transfert			-
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	11 310	100 000	111 310

AMORTISSEMENTS

Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	11 310	100 000	111 310
Augmentation			-
Diminution			-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	11 310	100 000	111 310
Augmentation			-
Diminution			-
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	11 310	100 000	111 310

VALEURS NETTES COMPTABLES

Au 31 décembre 2013	-	-	-
Au 31 décembre 2014	-	-	-
Au 30 juin 2015	-	-	-

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

Note 4 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en euros)	Matériels et Outillages	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de transport	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	114 687	32 408	29 241	3 991	180 327
Acquisition			2 659		2 659
Cession					-
Impact de change	994	211	66	46	1 317
Transfert					-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	115 681	32 619	31 966	4 036	184 303
Acquisition					-
Cession					-
Impact de change	(6 300)	(1 340)	(419)	(290)	(8 349)
Transfert					-
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	109 381	31 279	31 548	3 747	175 953

AMORTISSEMENTS

Etat de la situation financière au 31 décembre 2013	111 137	15 085	24 736	3 991	154 948
Augmentation	3 550	2 820	2 271		8 641
Diminution					-
Impact de change	994	51	38	46	1 129
Etat de la situation financière au 31 décembre 2014	115 681	17 956	27 044	4 036	164 717
Augmentation		507	1 034		1 541
Diminution					-
Impact de change	(6 300)	(378)	(283)	(290)	(7 252)
Etat de la situation financière au 30 juin 2015	109 380	18 084	27 796	3 747	159 006

VALEURS NETTES COMPTABLES

Au 31 décembre 2013	3 550	17 323	4 506	-	25 379
Au 31 décembre 2014	-	14 664	4 922	-	19 586
Au 30 juin 2015	-	13 195	3 752	-	16 947

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

Note 5 : Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Crédit d'impôt recherche (1)	48 928	153 104
Crédit impôt compétitivité emploi ("CICE")	-	7 379
Créance d'impôts et taxes	6 722	7 243
Taxe sur la valeur ajoutée (2)	173 378	160 481
Subventions à recevoir (3)	-	25 000
Charges constatées d'avance et divers	36 532	4 363
Total autres créances	265 560	357 570

(1) Crédit d'impôt recherche (« CIR »)

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR estimé pour le 1^{er} semestre 2015 : 49 K€

- CIR 2014 : 153 K€. Le remboursement a été obtenu en avril 2015.

(2) Les créances de TVA sont relatives principalement à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de TVA demandé.

(3) L'évolution des subventions à recevoir ou perçues d'avance s'analyse comme suit :

EVOLUTION DES SUBVENTIONS (Montant en euros)	Subventions publiques			Total
	CG 93 & OSEO - Sarcob	FEDER - Maculia	Autres subventions	
Au 31 décembre 2013 - subvention à recevoir / (subvention perçue d'avance)	104 513	58 300	-	162 813
(-) Encaissement	266 858	121 372	15 000	403 230
(+) Remboursement				-
(+) Subventions	187 345	63 072	15 000	265 417
(+/-) Autres mouvements				-
Au 31 décembre 2014 - subvention à recevoir / (subvention perçue d'avance)	25 000	-	-	25 000
(-) Encaissement	25 000			25 000
(+) Remboursement				-
(+) Subventions				-
(+/-) Autres mouvements				-
Au 30 juin 2015 - subvention à recevoir / (subvention perçue d'avance)	-	-	-	-

La société n'a pas conclu de nouveaux contrats de subvention au cours du 1^{er} semestre 2015.

Note 6 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante pour les périodes présentées :

(Montants en euros)	30/06/2015		Valeur - état de situation financière selon IAS 39		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres créances	265 560	265 560		265 560	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 604 433	1 604 433		1 604 433	
Total actifs	1 869 993	1 869 993	-	1 869 993	-
Dettes financières non courantes	318 324	318 324			318 324
Dettes financières courantes	2 232 982	2 232 982			2 232 982
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 188 602	1 188 602			1 188 602
Total passifs	3 739 908	3 739 908	-	-	3 739 908

(Montants en euros)	31/12/2014		Valeur - état de situation financière selon IAS 39		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	339	339		339	
Autres créances	357 570	357 570		357 570	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 362	9 362		9 362	
Total actifs	367 270	367 270	-	367 270	-
Dettes financières non courantes	536 808	536 808			536 808
Dettes financières courantes	187 865	187 865			187 865
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 643	377 643			377 643
Total passifs	1 102 315	1 102 315	-	-	1 102 315

(Montants en euros)	Impacts compte de résultat 30 juin 2015		Impacts compte de résultat 30 juin 2014	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Passifs évalués au coût amorti : avances	11 000		(7 859)	

Note 7 : Capital

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	30/06/2015	31/12/2014
Capital (en euros)	753 927	753 927
Nombre d'actions dont	3 769 635	753 927
Actions catégorie O	1 335 000	267 000
Actions catégorie Pbis	1 468 910	293 782
Actions catégorie P2	875 495	175 099
Actions catégorie A	90 230	18 046
Valeur nominale (en euros)	0,20 €	1,00 €

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 753 927 €. Il est divisé en 3 769 635 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

Le 22 mai 2015, l'assemblée générale a décidé de diviser par cinq le valeur nominal des actions composant le capital social, en la ramenant d'un euro (1 €) à vingt centimes d'euro (0,20 €). Le capital social est resté inchangé.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), et Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

La Société a procédé au lancement d'un projet d'introduction en bourse dont le règlement livraison a eu lieu le 13 juillet 2015 (événement post-clôture). Suite à l'admission des titres de la société à l'admission des actions de la Société à la cotation, les actions de préférence ont perdu l'ensemble de leurs privilèges et ont été automatiquement converties en actions ordinaires.

Conformément aux dispositions d'IAS 32, les frais encourus au cours du 1^{er} semestre 2015 relatifs à l'émission des actions ont été imputés en moins de la prime d'émission pour un montant de 231 K€.

Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des périodes présentées.

Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Note 8 : Bons de souscriptions d'actions et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice
BSA ₂₀₀₉	29/06/2009	16 500	31/07/2012 prorogé au 30/06/2014	11,01 €
BSA ₂₀₁₀	10/06/2010	8 250	31/07/2012 prorogé au 30/06/2014	11,01 €
BSA ₂₀₁₂₋₁	20/06/2012	5 500	30/06/2014	11,01 €

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2013	Attribués	Exercés	Caducs	31/12/2014	
BSA ₂₀₀₉	29/06/2009	11 000			11 000	-	-
BSA ₂₀₁₀	10/06/2010	5 500			5 500	-	-
BSA ₂₀₁₂₋₁	20/06/2012	5 500			5 500	-	-
Total		22 000	-	-	22 000	-	-

L'ensemble des BSA émis par la société antérieurement à 2014 sont devenus caducs au 30 juin 2014.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes)
BSPCE ₂₀₁₅	22/05/2015	195 000	22/05/2019	2,06 €	49,09%	-0,13%	131 233 €

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2014	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/2015	
BSPCE ₂₀₁₅	22/05/2015	-	195 000			195 000	195 000
Total		-	195 000	-	-	195 000	195 000

Les BSPCE pourront être intégralement exercés par leurs titulaires à compter de la date d'introduction en bourse, conditions intervenues en juillet 2015.

Charge IFRS comptabilisée au titre du 1^{er} semestre 2014 et du 1^{er} semestre 2015

Type	30/06/2014				30/06/2015			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE ₂₀₁₅	- €	- €	- €	- €	131 233 €	- €	131 233 €	131 233 €
Total	- €	- €	- €	- €	131 233 €	- €	131 233 €	131 233 €

Note 9 : Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)		Note	30/06/2015	31/12/2014
Avances remboursables	9.1		250 824	204 308
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9.2		67 500	182 500
Emprunts et dettes financières diverses	9.3		-	150 000
Dettes financières non courantes			318 324	536 808
Avances remboursables	9.1		37 060	67 264
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9.2		115 000	-
Emprunts et dettes financières diverses	9.3		179 654	29 283
Emprunts obligataires	9.4		1 725 000	-
Intérêts courus à payer			111 763	2 475
Comptes courants d'associés			63 571	66 831
Concours bancaires courants			934	22 012
Dettes financières courantes			2 232 982	187 865
Total dettes financières			2 551 305	724 672

Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des exercices présentés :

DETTE FINANCIERE COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)	30/06/2015			
	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	287 884	37 060	250 824	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182 500	115 000	67 500	
Emprunts et dettes financières diverses	179 654	179 654		
Emprunts obligataires	1 725 000	1 725 000		
Intérêts courus à payer	111 763	111 763		
Comptes courants d'associés	63 571	63 571		
Concours bancaires courants	934	934		
Total dettes financières	2 551 305	2 232 982	318 324	-
<i>Dettes financières courantes</i>	2 232 982			
<i>Dettes financières non courantes</i>	318 324			

DETTE FINANCIERE COURANTES ET NON COURANTES (montants en euros)	31/12/2014			
	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	271 571	67 264	204 308	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	182 500	-	182 500	
Emprunts et dettes financières diverses	179 283	29 283	150 000	
Intérêts courus à payer	2 475	2 475		
Comptes courants d'associés	66 831	66 831		
Concours bancaires courants	22 012	22 012		
Total dettes financières	724 672	187 865	536 808	-
<i>Dettes financières courantes</i>	187 865			
<i>Dettes financières non courantes</i>	536 808			

9.1 Avances remboursables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en euros)	Avances remboursables				Total
	OSEO - Quinolita	OSEO - Maculia	OSEO-Sarcob	COFACE - Assurance prospection	
Au 31 décembre 2013	186 787	17 713	-	58 143	262 642
(+) Encaissement					-
(-) Remboursement		(7 400)			(7 400)
Subventions					-
Charges financières	13 949	506		1 873	16 329
(+/-) Autres mouvements					-
Au 31 décembre 2014	200 736	10 819	-	60 016	271 571
(+) Encaissement			92 200		92 200
(-) Remboursement		(3 700)			(3 700)
Subventions	(10 745)		(6 526)	(60 816)	(78 087)
Charges financières	3 467	164	1 468	800	5 900
(+/-) Autres mouvements					-
Au 30 juin 2015	193 458	7 283	87 143	-	287 884

	Avances remboursables				Total
	OSEO - Quinolía	OSEO - Maculía	OSEO-Sarcob	COFACE - Assurance prospection	
Au 30 juin 2015	193 458	7 283	87 143	-	287 884
Part à moins d'un an	23 440	7 283	6 337	-	37 060
Part d'un an à 5 ans	170 017	-	80 806	-	250 824
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

Avance remboursable OSEO – projet « Quinolía »

Le 30 avril 2015, BPIFrance (ex OSEO) a octroyé un report d'un an des remboursements prévus dans le cadre du projet « Quinolía ». Depuis cette date, l'échéancier de remboursement est le suivant :

- 12,5 K€ / trimestre du 31 mars 2016 au 31 décembre 2016 (4 versements)
- 20 K€ / trimestre du 31 mars 2017 au 31 décembre 2017 (4 versements)
- 25 K€ / trimestre du 31 mars 2018 au 30 septembre 2018 (3 versements)
- 23 782,82 € au 31 décembre 2017.

Avance remboursable OSEO – projet « Sarcob »

Le 4 février 2015, la Société a obtenu de la part de BPIFrance une avance remboursable de 260 K€ ne portant pas intérêt pour la « caractérisation in vitro, in vivo et pharmacocinétique d'un candidat médicament ». Les versements s'échelonnent entre la date de signature du contrat et la fin du projet de la façon suivante :

- 100 K€ à la date de signature du contrat,
- 108 K€ sur appel de fonds,
- Le solde à l'achèvement du projet.

Le contrat initial prévoit l'échéancier de remboursement suivant :

- En cas de réussite :
 - 6,5 K€ / trimestre du 30 juin 2016 au 31 mars 2017 (4 versements)
 - 13 K€ / trimestre du 30 juin 2017 au 31 mars 2020 (12 versements)
 - 19,5 K€ / trimestre du 30 juin 2020 au 31 mars 2021 (4 versements)
- En cas d'échec ou de réussite partielle :
 - 6,5 K€ / trimestre du 30 juin 2016 au 31 mars 2017 (4 versements)
 - 13 K€ / trimestre du 30 juin 2017 au 30 septembre 2018 (6 versements)

Par ailleurs, la convention prévoyait le paiement d'une annuité de remboursement à compter du 1^{er} janvier 2016 et au plus tard le 31 mars de chaque année correspondant à : 40 % du produit hors taxes, des cessions ou concessions de licences, de brevets ou savoir-faire perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé et à 40 % du produit hors taxes généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par le bénéficiaire pour ses besoins propres des prototypes, pré séries, maquettes, réalisés dans le cadre du programme aidé.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois + 2,5 points = 2,56%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Avance COFACE – assurance prospection

Les contrats et avenants signés prévoyait une période d'amortissement se terminant le 31 mai 2015. Le solde de l'avance COFACE au 31 mai 2015 n'ayant pas été utilisé par la société a été constaté en subventions sur le 1^{er} semestre 2015.

9.2 Dettes auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en euros)	Emprunts auprès des établissements de crédit		Total
	OSEO - Prêt participatif	BPI - Prêt préfinancement CIR	
Au 31 décembre 2013	105 000	0	105 000
(+) Encaissement		100 000	100 000
(-) Remboursement	(22 500)		(22 500)
Subventions			-
Charges financières			-
(+/-) Autres mouvements			-
Au 31 décembre 2014	82 500	100 000	182 500
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement			-
Subventions			-
Charges financières			-
(+/-) Autres mouvements			-
Au 30 juin 2015	82 500	100 000	182 500

	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		Total
	OSEO - Prêt participatif	BPI - Prêt préfinancement CIR	
Au 30 juin 2015	82 500	100 000	182 500
Part à moins d'un an	15 000	100 000	115 000
Part d'un an à 5 ans	67 500		67 500
Part à plus de 5 ans	-	-	-

Le 30 avril 2015, BPIFrance (ex OSEO) a octroyé un rééchelonnement des remboursements prévus dans le cadre de ces emprunts.

OSEO – Prêt participatif

BPIFrance a accordé à la Société une franchise en capital de trois trimestres et un allongement de la durée du prêt de 5 trimestres.

Ainsi, la société effectuera les remboursements en capital de la façon suivante :

- 7,5 K€ / trimestre du 29 février 2016 au 31 août 2018.

BPIFrance – Prêt de préfinancement du Crédit Impôt Recherche

BPIFrance a accordé à la Société une franchise en capital et l'amortissement du capital en une seule fois le 31 janvier 2016.

9.3 Emprunts et dettes financières diverses

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES (Montant en euros)	Emprunts et dettes financières diverses		Total
	Prêt SODISID	Prêt UPMC	
Au 31 décembre 2013	-	-	-
(+) Encaissement	150 000	30 000	180 000
(-) Remboursement			-
Subventions		(756)	(756)
Charges financières		39	39
(+/-) Autres mouvements			-
Au 31 décembre 2014	150 000	29 283	179 283
(+) Encaissement			-
(-) Remboursement			-
Subventions			-
Charges financières		371	371
(+/-) Autres mouvements			-
Au 30 juin 2015	150 000	29 654	179 654

	Emprunts et dettes financières diverses		Total
	Prêt SODISID	Prêt UPMC	
Au 30 juin 2015	150 000	29 654	179 654
Part à moins d'un an	-	29 654	29 654
Part d'un an à 5 ans	150 000	-	150 000
Part à plus de 5 ans			-

La Société n'a pas souscrit de nouvel emprunt au cours du 1^{er} semestre 2015.

9.4 Emprunts obligataires

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montant en euros)	Emprunts obligataires		Total
	Obligations BIOPHYTIS _{2015C}	Obligations BIOPHYTIS _{2015D}	
Au 31 décembre 2014			-
(+) Encaissement	250 000	1 475 000	1 725 000
(-) Remboursement			-
Subventions			-
Charges financières	15 833	93 417	109 250
(+/-) Autres mouvements			-
Au 30 juin 2015	265 833	1 568 417	1 834 250

	Emprunts obligataires		Total
	Obligations BIOPHYTIS _{2015C}	Obligations BIOPHYTIS _{2015D}	
Au 30 juin 2015	265 833	1 568 417	1 834 250
Part à moins d'un an	265 833	1 568 417	1 834 250
Part d'un an à 5 ans			-
Part à plus de 5 ans			-

Obligations BIOPHYTIS_{2015C}

Lors de l'assemblée générale du 27 mai 2015, la Société a émis des obligations au profit du management pour un montant total de 250 K€.

Les principales caractéristiques de ces obligations sont les suivantes :

- 125 000 obligations d'une valeur nominale de 2 €
- Maturité : 15 juin 2017
- Intérêts : 10% par an à compter de la date de souscription
- Exigibilité anticipée en cas d'introduction en bourse avant la première date anniversaire. Les obligations sont remboursables en totalité par compensation avec la créance de souscription d'actions ordinaires de la Société émises dans le cadre de l'introduction en bourse détenue par la société à l'encontre de chacun des porteurs d'obligations. Par ailleurs, les intérêts produits et qui auraient dû être produits au titre de cette première année sont exigibles en totalité et remboursable par compensation avec la créance de souscription.

Obligations BIOPHYTIS_{2015D}

Lors du conseil d'administration du 5 juin 2015, la Société a émis des obligations pour un montant total de 1 475 K€.

Les principales caractéristiques de ces obligations sont les suivantes :

- 737 500 obligations d'une valeur nominale de 2 €
- Maturité : 5 juin 2017
- Intérêts : 10% par an à compter de la date de souscription
- Exigibilité anticipée en cas d'introduction en bourse avant la première date anniversaire. Les obligations sont remboursables en totalité par compensation avec la créance de souscription d'actions ordinaires de la Société émises dans le cadre de l'introduction en bourse détenue par la société à l'encontre de chacun des porteurs d'obligations. Par ailleurs, les intérêts produits et qui auraient dû être produits au titre de cette première année sont exigibles en totalité et remboursable par compensation avec la créance de souscription.

Traitement comptable des obligations

Conformément aux dispositions prévues par IAS32, les instruments composés émis par l'entreprise font l'objet d'une analyse spécifique. Lorsque l'instrument comprend une composante « Dettes » et une composante « Capitaux propres », le montant nominal de l'emprunt fait l'objet d'une décomposition entre la valeur actuelle de la dette déterminée sur la base d'un taux de marché reflétant une rémunération sans composante capitaux propres et la composante capitaux propres, obtenue par différence.

Suite à l'analyse effectuée des obligations convertibles au regard des dispositions d'IAS 32, le montant nominal de l'emprunt a été affecté intégralement à la composante « dettes ». Ainsi, aucune composante « capitaux propres » n'a été constatée.

Note 10 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective du « Commerce de détail et de gros alimentaire ».

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2015	31/12/2014
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Commerce de détail et de gros alimentaire	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	2,06%	1,49%
Table de mortalité	Insee 2014	Insee 2014
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de turn-over	Moyen	Moyen
Taux de charges sociales		
Cadres	45%	45%
Non Cadres	n/a	n/a

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en euros)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2013	13 624
Coûts des services passés	2 654
Coûts financiers	432
Ecart actuariel	8 180
Au 31 décembre 2014	24 890
Coûts des services passés	1 957
Coûts financiers	185
Ecart actuariel	(7 288)
Au 30 juin 2015	19 745

Note 11 : Provisions

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

PROVISIONS (montant en euros)	30/06/2015				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Autres provisions pour charges	3 700	3 422			7 122
Total provisions pour risques et charges	3 700	3 422	-	-	7 122

PROVISIONS (montant en euros)	31/12/2014				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Autres provisions pour charges	-	3 700			3 700
Total provisions pour risques et charges	-	3 700	-	-	3 700

Note 12 : Fournisseurs et autres passifs courants

12.1 Fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs	972 241	338 769
Factures non parvenues	216 361	38 874
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 188 602	377 643

12.2 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en euros)	30/06/2015	31/12/2014
Personnel et comptes rattachés	169 722	102 114
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 204	160 818
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 964	121 914
Total dettes fiscales et sociales	325 890	384 845

Note 13 : Détails des charges et produits par fonction

13.1 Recherche et Développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Achats de matières premières et marchandises	(4 624)	(20 948)
Location	(36 448)	(63 112)
Assurances	(5 209)	(4 910)
Etudes et recherches	(20 000)	(28 899)
Honoraires propriété intellectuelle	(37 707)	(58 323)
Charges de personnel	(207 917)	(246 807)
Amortissement des immobilisations	-	(2 095)
Autres	(9 660)	(5 847)
Paielements fondés sur des actions	(78 740)	-
Frais de Recherche et Développement	(400 304)	(430 942)
Crédit d'impôt recherche	48 928	74 967
Subventions	78 087	234 649
Subventions	127 015	309 616

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à la recherche de traitement de maladies métaboliques et du vieillissement.

13.2 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Location	(20 849)	(21 981)
Assurances	(5 209)	(4 910)
Rémunérations Interm. Honoraires	(30 664)	(22 080)
Honoraires liés à l'introduction en bourse	(314 876)	-
Déplacements, Missions et Réceptions	(8 379)	(10 557)
Frais postaux et télécommunications	(33 327)	(5 105)
Services bancaires	(9 543)	(8 017)
Impôts et taxes	(6 432)	(8 425)
Charges de personnel	(109 692)	(119 959)
Amortissement des immobilisations	(1 567)	(2 754)
Autres	(7 144)	7 557
Dotation / reprise provision pour risques et charges	(3 422)	-
Paielements fondés sur des actions	(52 493)	-
Frais généraux et administratifs	(603 597)	(196 232)

Note 14 : Effectifs

Les effectifs de la Société BIOPHYTIS au cours des périodes présentées sont les suivants :

EFFECTIFS MOYEN	30/06/2015	30/06/2014
Cadres	7,3	8,0
Employés	0,0	1,0
Total effectifs moyens	7,3	9,0

Note 15 : Produits et charges financiers, nets

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Autres charges financières	(16 500)	(14 721)
Intérêts sur emprunts obligataires	(109 250)	-
Total produits et charges financiers	(125 750)	(14 721)

Note 16 : Impôts sur les bénéfices

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2014, la Société n'a pas reconnu d'impôts différés actif au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2014, le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établissaient à 6 156 K€.

Note 17 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et obligations) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (1)	3 769 635	753 927
Résultat net de l'exercice	(995 350)	(326 431)
Résultat de base par action (€/action)	(0,26)	(0,43)
Résultat dilué par action (€/action)	(0,26)	(0,43)

(1) En tenant compte de la division par cinq de la valeur nominale des actions le 22 mai 2015. Le montant du capital social reste inchangé.

La Société dispose au 30 juin 2015 des instruments dilutifs suivants :

- 125 000 obligations BIOPHYTIS_{2015C}
- 737 500 Obligations BIOPHYTIS_{2015D}
- 195 000 BSPCE₂₀₁₅

Note 18 : Parties liées

La Société a identifié comme parties liées le président directeur général, les membres du conseil d'administration et les actionnaires.

18.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux membres du conseil de surveillance et aux membres du directoire s'analysent de la façon suivante (en euros) :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Montants en euros)	30/06/2015	30/06/2014
Rémunérations fixes dues	42 640	42 640
Avantages en nature	4 453	3 883
Jetons de présence	-	-
Paielements fondés sur des actions	39 370	-
TOTAL	86 464	46 524

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 8.

18.2 Opérations avec le président directeur général de la Société

Dans le cadre du contrat d'emprunt obligataire émis par l'assemblée générale du 27 mai 2015, le président directeur général de la Société a souscrit 65 000 obligations BIOPHYTIS_{2015C} pour un montant de 125 000 €. Les caractéristiques de ces obligations sont précisées à la Note 9.4 « emprunts obligataires » de la présente annexe.

18.3 Contrat de mise à disposition de plateforme avec Metabrain

La Société a signé un contrat cadre avec Metabrain le 13 juillet 2009 afin de formaliser les modalités d'accès de Biophytis aux installations et équipements, et services associés de Metabrain et définir les conditions générales de leur mise à disposition pour les expérimentations scientifiques de Biophytis. Ce contrat a été signé pour une durée d'un an et est prorogé par des avenants de courte durée. La Société n'a pas d'engagement au titre de ce contrat au 30 juin 2015.

18.4 Contrat de prestations de recherches avec Metabrain

La Société a signé un contrat de prestations de recherches avec Metabrain le 5 juin 2015 dont l'objet est de permettre à la Société de poursuivre ses activités de recherche et de développement dans un cadre similaire à celui qui était prévu antérieurement par le contrat de mise à disposition de plateforme. Ce contrat prend effet à compter du 1^{er} août 2015 et pour une durée de douze mois et fonctionne sur la base de bons de commandes en fonction des prestations à réaliser.

18.5 Contrat de cession de brevets avec Metabrain

Le 4 juin 2015, la Société a conclu un contrat de cession de quote part de brevet avec Metabrain sous conditions suspensives :

- De l'admission des actions de la Société à la cotation avant le 27 mai 2016
- Du non exercice de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC) de son droit de préemption sur la quote part de brevet cédée, en accord avec un accord de consortium.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- Prix : 1 500 000 € HT
- Le prix sera payable en actions pour :
 - 1 000 K€ ou 1 200 K€ selon le montant levé lors de l'admission des actions de la Société à la cotation, étant précisé que cette dernière sera réglée par compensation de créances avec la créance de souscription de Metabrain.
 - 300 K€ ou 500 K€ en espèces.

Note 19 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan existants au 31 décembre 2014 n'ont pas changé de façon significative sur la période.

Au cours du 1^{er} semestre 2015, la Société a reçu et donné les engagements suivants :

Engagements donnés

Tiers	Engagements donnés	Montants
Metabrain	Dans le cadre du contrat de cession de quote part de brevet signé le 5 juin 2015 signé avec Metabrain, et sous certaines conditions suspensives (cf note 18.5), la Société s'est engagée à acquérir une quote part de brevet pour un montant de 1 500 K€: - 1 000 K€ ou 1 200 K€ selon le montant levé lors de l'admission des actions de la Société à la cotation, étant précisé que cette dernière sera réglée par compensation de créances avec la créance de souscription de Metabrain. - 300 K€ ou 500 K€ en espèces.	1 500 K€
Iris Pharma	Dans le cadre du contrat de cession de quote part de brevet signé le 5 juin 2015 avec Iris Pharma, et sous conditions suspensives de l'admission des actions de la Société à la cotation avant le 27 mai 2016 et du non exercice par l'UPMC de son droit de préemption sur la quote part de brevet cédée, la Société s'est engagée à acquérir une quote part de brevets pour un montant de 800 K€: - 600 K€ ou 700 K€ selon le montant levé lors de l'admission des actions de la Société à la cotation, étant précisé que cette dernière sera réglée par compensation de créances avec la créance de souscription de Metabrain. - 100 K€ ou 200 K€ en espèces.	800 K€
Titulaires d'obligations BIOPHYTIS _{2015D}	Dans le cadre du contrat d'obligations BIOPHYTIS _{2015D} émis par la Société le 5 juin 2015 (cf Note 9.4), la Société s'est engagée à réserves aux titulaires d'obligations la souscription d'un nombre de BSA _{2015D} égal au nombre d'actions ordinaires auxquelles il aura souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société réalisée dans le cadre de l'introduction en bourse par compensation avec la créance obligataire.	n/a

Engagements reçus

Tiers	Engagements reçus	Montants
Metabrain	Dans le cadre du contrat de cession de quote part de brevet signé le 5 juin 2015 signé avec Metabrain, et sous certaines conditions suspensives (cf note 18.5), Metabrain a pris un engagement de souscrire à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la Société.	1 000 K€ à 1 200 K€
Iris Pharma	Dans le cadre du contrat de cession de quote part de brevet signé le 5 juin 2015 avec Iris Pharma, et sous conditions suspensives de l'admission des actions de la Société à la cotation avant le 27 mai 2016 et du non exercice par l'UPMC de son droit de préemption sur la quote part de brevet cédée, Iris Pharma a pris un engagement de souscrire à l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la Société.	600 K€ à 700 K€